



## **AVIS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

### **Installation, Paiement des Indemnités d'Eloignement (I.E.) et de l'Indemnité Forfaitaire de Résidence (I.F.C.R.) :**

Comme chaque année, nous constatons de nombreux retards de paiement...  
mais aussi des erreurs sur les sommes versées.

Nous vous engageons à vérifier que les indemnités dues ont bien été  
payées (avant votre départ) ... et à nous contacter en cas de doute ou de  
non paiement.

Contactez-nous aussi si vous constatez des difficultés de transfert de  
votre dossier financier.

**Bonne rentrée à tous et bienvenue à Mayotte !**

Amitiés syndicales,

Le bureau du SNES-Mayotte,

**Tél/fax : 02 69 62 50 68**

**Lotissement les 3 vallées, 110 résidence Bellecombe,**

**97690 MAJICAVO LAMIR**

**Courriel : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)**